

David Do
Commissaire/Président
tlccommissioner@tlc.nyc.gov

Jason Kersten
Affaires publiques
press@tlc.nyc.gov

33, rue Beaver
22e étage
New York, État de New York
10004

Avis : TLC accepte les demandes de Licence de véhicule électrique à partir du 19 octobre

À compter d'aujourd'hui, le 19 octobre 2023, les Licences de Véhicule de Location sont disponibles pour les véhicules électriques (EV) pour toute personne ou entité admissible. À l'instar de l'exemption actuelle pour les permis de véhicules accessibles en fauteuil roulant (WAV), TLC acceptera les demandes d'EV et de WAV conformément au récent [Rapport sur les licences de véhicules de location](#).

Les nouveaux candidats doivent déjà posséder un EV ou un WAV pour postuler.

Avant de faire une demande de licence pour un EV, TLC encourage les demandeurs à bien comprendre les considérations économiques et opérationnelles liées à la possession et à la conduite d'un EV.

Nous encourageons également les demandeurs à utiliser les incitatifs fédéraux et étatiques qui peuvent être disponibles pour les conducteurs de EVs, tels que [le crédit fédéral pour véhicules propres](#) et le [remise air propre \(Drive Clean Rebate\)](#).

Pour demander une licence pour un EV, votre base doit d'abord soumettre une attestation de base sur le portail en ligne de TLC [TLC Up](#). Une fois soumise, vous pouvez faire une demande de licence pour EV par l'intermédiaire du [site Demandes de Licence, Renouvellements et Assignations \(LARS\)](#).

Envoyez vos questions par courriel à : licensinginquiries@tlc.nyc.gov